

d'entreprises à exporter ; appuie le commerce grâce à la mise sur pied de bureaux internationaux, de foires commerciales, de missions commerciales et d'un fonds visant à assurer l'expansion du commerce ; encourage la création de petites entreprises et y contribue ; appuie l'élargissement du marché intérieur en trouvant des sources d'approvisionnement intérieures ; et, de concert avec le secteur privé, soutient la croissance des emplois productifs et stables.

Le Conseil du premier ministre de l'Ontario a été formé en avril 1986 pour aider le gouvernement de l'Ontario à élaborer des programmes à long terme axés sur le développement économique de la province. Présidé par le premier ministre, le Conseil est formé de chefs de file des milieux d'affaires, ouvriers et universitaires de même que d'un certain nombre de ministres du gouvernement provincial.

Le Conseil se réunit environ 10 fois par année pour discuter des moyens de stimuler le développement et l'utilisation de nouvelles techniques, de renforcer les assises industrielles de la province et d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre ontarienne. Le Conseil a mis en œuvre un certain nombre de programmes visant à accroître la capacité de la province dans les domaines de la recherche de pointe, de l'innovation industrielle, de l'adaptation de la main-d'œuvre et de l'entrepreneuriat. En outre, le Conseil a réalisé une vaste étude sur la compétitivité de l'industrie ontarienne et la capacité de l'infrastructure de la province dans les domaines de l'éducation et des sciences, étude intitulée *Concurrer dans la nouvelle économie globale*.

Le Ministère s'occupe d'organiser la participation de la province à différentes foires et expositions marchandes, de mettre sur pied des missions commerciales et d'autres missions servant à la recherche de débouchés, de diriger des séminaires et de fournir des renseignements sur les agents et distributeurs. À cette fin, il travaille en étroite collaboration avec les maisons de commerce.

L'Ontario International Corporation (OIC) est un organisme de commercialisation pour le compte du gouvernement ontarien. Il explore les possibilités de marché à l'échelle mondiale pour les branches de services du secteur privé et coordonne la participation des organismes du secteur public dans la conception des grands projets d'investissement à l'étranger. L'OIC n'est pas un organisme de financement. Il offre des services de commercialisation et des services consultatifs aux ingénieurs, aux experts-conseils, aux architectes, aux entrepreneurs et aux conseillers en gestion de l'Ontario.

La Société de développement de l'Ontario (SDO), la Société de développement du Nord de l'Ontario (SDNO) et la Société de développement de l'Est de l'Ontario (SDEO) offrent divers programmes d'aide financière visant les projets d'immobilisations mis en œuvre dans le secteur manufacturier secondaire, certaines industries de services et les entreprises de tourisme. De l'aide est également mise à la disposition des exportateurs de l'Ontario qui sont aux prises avec des problèmes de fonds de roulement lorsqu'ils vendent à des pays étrangers.

Par l'intermédiaire du Programme des nouvelles initiatives, une caution pouvant atteindre un plafond de 15 000 \$ est également offerte à toute nouvelle entreprise, y compris celles du secteur des services.

La Société Innovation Ontario (SIO) offre un ensemble impressionnant de mécanismes de financement, au niveau du capital de départ, à l'intention des entreprises nouvelles ou existantes qui développent des produits, des procédés et des services faisant appel aux techniques de pointe.

La Division des services aux petites entreprises et des projets d'immobilisations du Ministère fournit des services visant à appuyer la création et l'expansion de petites entreprises en Ontario, élabore des politiques et des programmes destinés à renforcer le secteur des services, mène des initiatives de développement des affaires sur une base industrielle et fait l'examen des possibilités d'aide financière dans le cadre des grands projets de développement industriel.

Le Ministère joue un rôle de catalyseur pour ce qui est de créer des entreprises en coparticipation, de susciter des accords de production sous licence entre manufacturiers étrangers et entreprises de l'Ontario, et d'attirer de nouveaux investissements dans la province.

Le Ministère compte 19 bureaux régionaux en Ontario, ainsi que des bureaux internationaux dans les villes de Chicago, Dallas, Atlanta, New York, Los Angeles, Boston, Hong-Kong, Paris, Tokyo, Francfort, Londres, Singapour, Seoul, New Delhi et Jiangsu, en Chine.

Manitoba. Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Manitoba est le principal intervenant en matière de planification et de coordination des activités de développement économique auprès des autres organismes.

Le Ministère est constitué de quatre divisions : industrie, commerce, technologie et tourisme. La Division de l'industrie et celle du commerce encouragent les investissements dans l'industrie manitobaine, fournissent un soutien financier, mènent des négociations avec l'administration fédérale et font la promotion des exportations